



**Mairie de Ludon-Médoc**  
Département de la Gironde  
République Française

## Compte rendu Conseil Municipal du 21 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un du mois de mars le Conseil Municipal de la Commune de LUDON MEDOC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur SIMIAN Benoit, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2016.

**PRÉSENTS** : M. le Maire, MM. CABEZAS, HÉBRARD, Mme MARCATO, MM LAMY, GARCIA, Mme BULAIN, MM DE ZEN, BARBE, DUMAS, Mme DURON, M. DUCAMP, M. DELAPORTE, Mme DESNOUE, Mme DARPEIX, Mme JOFFROY, Mme VERT, M. FORTER, Mme TIRETON, Mme LAMEUL, MM DUMONTIER et MONTFORT.

**EXCUSÉS avec pouvoir** :

Madame VALLIER pouvoir à M. CABEZAS  
Mme SABACA pouvoir à M. le Maire  
Mme DESPIERRE pouvoir à Mme MARCATO  
M. JUHÉ pouvoir à M. GARCIA  
Mme POLSKI pouvoir à Mme BULAIN

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Nicolas DUMONTIER

### Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2016 - Adoption

#### 2016-2103-08 : Compte administratif 2015 - Approbation

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivant ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice 2014 ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget général pour 2015

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
Recettes de l'exercice	3 087 525,31	1 370 406,49	97 164,81
dépenses de l'exercice	2 856 428,19	1 405 463,81	57 950,78
Résultat de fonctionnement de l'exercice (excédent)	231 097,12		
Solde d'investissement de l'exercice (capacité de financement)		35 057,32	39 214,03
Résultat de fonctionnement reporté (excédent) R002	351 312,43		
Solde d'investissement reporté D001		265 372,23	
Résultat de fonctionnement cumulés	582 409,55		
Besoin de financement d'investissement cumulés		300 429,55	

Adoption à l'unanimité

#### 2016-2103-09: Compte de gestion 2015 - Approbation

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal est invité à examiner le compte de gestion 2015, dont les tableaux récapitulatifs sont annexés à la présente délibération.

Le rapporteur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation, ni de réserve de sa part.

Si tel est votre avis, dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal, de bien vouloir approuver le compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier.

Adoption à l'unanimité

### 2016-2103-10 : Affectation de résultat

Résultat de fonctionnement		
1	Résultat de l'exercice	231 097,12
2	Résultats antérieurs cumulés Cpt. 002	351 312,43
<b>3=1+2</b>	<b>Résultat cumulé avant affectation (1+2)</b>	<b>582 409,55</b>
Solde d'investissement		
4	Capacité de financement de l'exercice	-35 057,32
5	Solde d'exécution reporté Cpt. 001	-265 372,23
<b>6=4+5</b>	<b>Besoin de financement cumulé à reprendre au compte 001 (4+5)</b>	<b>-300 429,55</b>
Restes à réaliser		
7	Restes à réaliser en recettes	97 164,81
8	Restes à réaliser en dépenses	57 950,78
<b>9=7-8</b>	<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>39 214,03</b>
Affectation du résultat au BP 2016 avec prise en compte des RAR		
001	Déficit d'investissement reporté (ligne 6)	-300 429,55
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	261 215,52
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>321 194,03</b>

Adoption à l'unanimité

### 2016-2103-11 : Vote des taux

Il est proposé une augmentation de 1% des taux d'imposition pour cette année 2016 :

<u>TAXE</u>	<u>Taux année 2015</u>	<u>Taux année 2016</u>
HABITATION	12,98	13,11
FONCIER BATI	14,92	15,07
FONCIER NON BATI	39,56	39,96

### Adoption à l'unanimité

#### 2016-2103-12 : Budget Primitif 2016 - Adoption

budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité lors de sa séance du 8 février 2016, il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de budget qui lui est soumis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la commune pour l'exercice 2016 ;

#### Section de fonctionnement :

<b>Produits de fonctionnement</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
<b>002</b>	Excédent de fonctionnement reporté	321 194,03 €			
<b>013</b>	Atténuations de charges	15 000,00 €			
<b>70</b>	Produits des services	122 893,97 €			
<b>73</b>	Impôts et taxes	1 659 805,00 €			
<b>74</b>	Dotations et participations	759 306,00 €			
<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	53 000,00 €			
<b>76</b>	Produits financiers	- €			
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €			
<b>Total</b>		<b>2 932 199,00 €</b>			

<b>Charges de fonctionnement</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	605 798,00 €			
<b>012</b>	Charges de personnel	1 206 000,00 €			
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €			
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre sections	153 000,00 €			
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	335 401,00 €			
<b>dont 6574</b>	Subvent. de fonctionnement aux associations	45 000,00 €			
<b>66</b>	Charges financières	127 000,00 €			
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			
<b>Total</b>		<b>2 932 199,00 €</b>			

### **Section d'investissement :**

<b>Recettes d'investissement</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €			
<b>024</b>	Produits des cessions d'immobilisations	735 000,00 €			
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre sections	153 000,00 €			
<b>1068</b>	Affectation de résultat	261 215,52 €			
<b>10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	230 000,00 €			
<b>13</b>	Subventions d'investissement reçues	217 164,81 €			
<b>Total</b>		<b>2 096 380,33 €</b>			

<b>Dépenses d'investissement</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>
<b>001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté	300 429,55 €			
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00 €			
<b>16</b>	Remboursement d'emprunt	243 300,00 €			
<b>20</b>	Immobilisations incorporelles (hors 204)	14 174,47 €			
<b>204</b>	Subventions d'équipement versées	20 829,00 €			
<b>21</b>	Immobilisations corporelles	947 873,91 €			
<b>23</b>	Immobilisations en cours	568 773,40 €			
<b>Total</b>		<b>2 096 380,33 €</b>			

### **Adoption à l'unanimité**

#### **2016-2103-13 : Création d'un marché Forain - autorisation**

Vu la loi des 2 et 17 mars 1791 relative à la liberté du commerce et de l'industrie ;

Vu l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre du programme de revitalisation du centre Bourg, il est proposé de créer un marché communal sur notre territoire.

#### **Il est demandé au Conseil Municipal :**

- de créer un marché communal

- que les droits de place obéissent à un mode de calcul unique au m linéaire de surface de vente
- **De fixer** le m linéaire de surface de vente à 1 €. À titre expérimental il est proposé la gratuité pour l'année 2016
- **De charger** M. le Maire de prendre toutes mesures utiles pour la mise en place du marché communal
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter tous les organismes susceptibles de financer cette opération

Adoption à l'unanimité

#### **2016-2103- 14: Motion sur les risques d'expositions aux produits phytopharmaceutiques**

Les médias se sont récemment intéressés aux conséquences que peuvent avoir l'épandage de produits chimiques sur la santé des riverains en général et des enfants en particuliers.

Notre commune est évidemment concernée par ce problème de santé publique et les élus tiennent à rappeler qu'ils n'ont pas attendu la médiatisation pour engager un dialogue ferme avec les viticulteurs, dont il convient de dire que certains, sur notre commune, ont une attitude responsable.

Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de l'arrêté préfectoral du 23/06/2014 concernant les horaires d'épandage à proximité des établissements scolaires le monde viticole a des responsabilités à l'égard des populations,

Il est demandé au conseil municipal de

- **demander** aux viticulteurs d'agir pour limiter les risques d'exposition aux pesticides et prendre à leur niveau de compétence les décisions garantissant la santé publique.
- **demander** aux parlementaires de faire la transparence sur ce sujet et que la mission parlementaire qui a été constituée rende rapidement ses conclusions afin de lever les doutes qui planent sur l'utilité de son travail, dès lors que le Sénat en 2012 et l'INSERM en 2013 ont déjà produits des rapports exhaustifs sur le sujet

Adoption à l'unanimité

#### **2016-2103- 15: Motion sur l'exonération de la CET pour les viti actionnaires**

Le vote des taux de la fiscalité locale conduit les membres du Conseil Municipal à constater une nouvelle fois les déséquilibres existants entre la participation des ménages et celle du monde viticole.

En effet, le total de la TH et de la TF, cette dernière payée en grande partie par les ménages, représente 95% de l'ensemble des recettes attendues contre 5% pour le TF nb.

C'est pourtant sur cette dernière que les propriétés viticoles sont imposées.

Vu la baisse des dotations versées par l'État

Le Conseil Municipal interpelle une nouvelle fois les parlementaires et le gouvernement sur l'iniquité de la fiscalité locale et appellent les responsables publics à engager une véritable réforme, **gage de justice fiscale**, et en particulier à prendre en considération l'initiative portée par notre Municipalité concernant l'imposition à la CET (ex TP) des exploitants viticoles dont ce n'est pas l'activité principale et qui dépassent un volume d'affaire à définir.

Adoption à l'unanimité